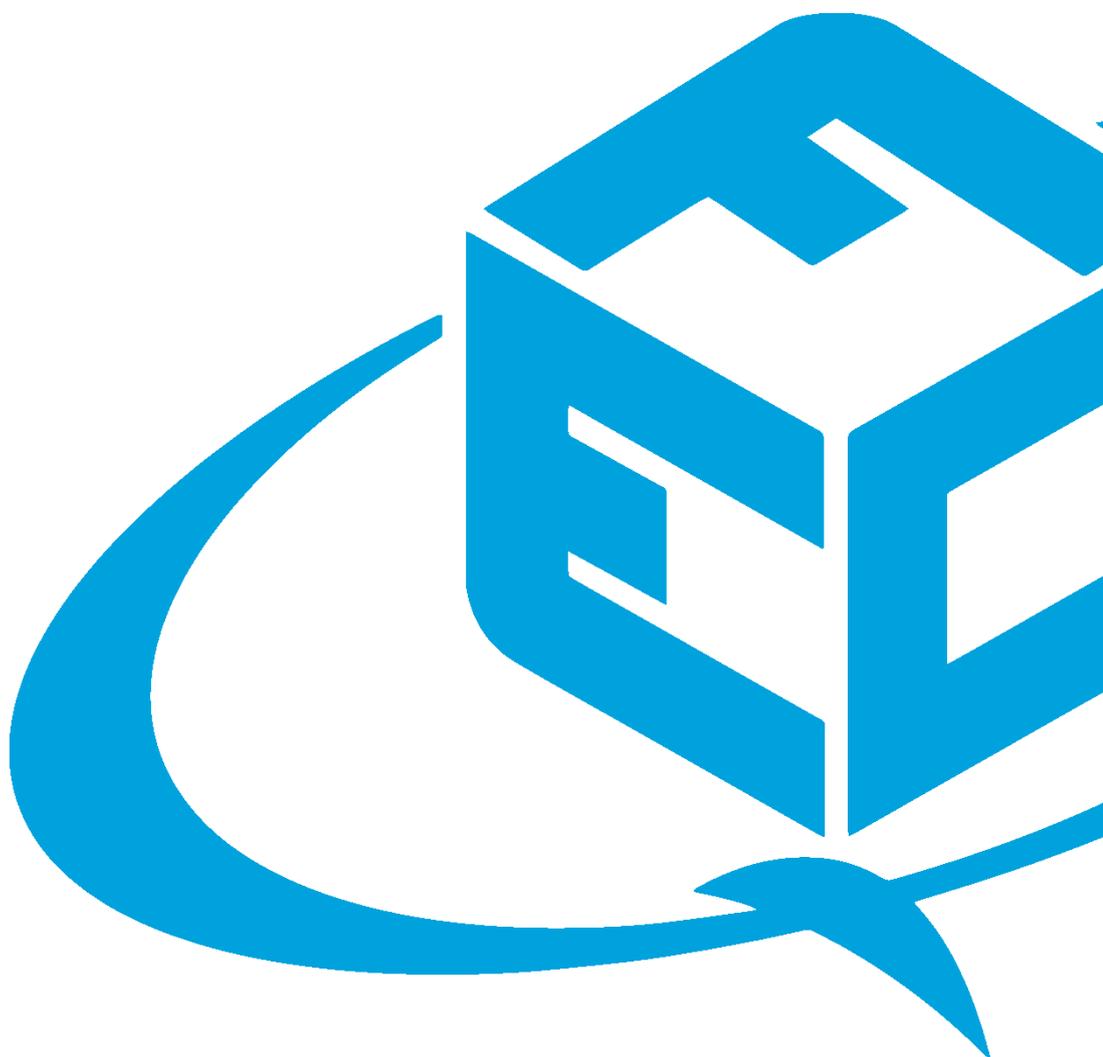


# MÉMOIRE SUR LE CANNABIS

*Commission des affaires sociopolitiques*

95<sup>e</sup> Congrès ordinaire  
16, 17 et 18 mars 2017  
Cégep de Rivière-du-Loup



**Fédération étudiante collégiale du Québec**  
**Unis par la force d'une voix**

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec), H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [fecq@fecq.org](mailto:fecq@fecq.org)

Recherche, analyse et rédaction :

**Mathieu Huot, coordonnateur aux affaires sociopolitiques et à la recherche**

Correction :

**Jason St-Amour, président**

**Dominik Boudreault Lapierre, coordonnateur aux relations et aux communications**

---

**Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 70 000 étudiants, qui sont répartis dans 26 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

**La voix des étudiants québécois au niveau national**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

*L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte*

# TABLE DES MATIÈRES

---

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| <b>INTRODUCTION</b>               | <b>3</b> |
| <b>ÂGE LÉGALE</b>                 | <b>4</b> |
| <b>USAGE EN PUBLIC</b>            | <b>4</b> |
| <b>LE MARCHÉ NOIR</b>             | <b>5</b> |
| <b>GESTION ÉTATIQUE</b>           | <b>6</b> |
| <b>STATU QUO</b>                  | <b>7</b> |
| <b>PROJET DE LOI</b>              | <b>7</b> |
| <b>CONCLUSION</b>                 | <b>8</b> |
| <b>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS</b> | <b>9</b> |

## INTRODUCTION

---

De façon générale, la Fédération étudiante collégiale du Québec se donne pour but de veiller à ce que les étudiants collégiaux puissent cheminer dans leurs études sans encombre, afin qu'ils puissent devenir des gens qui participent pleinement à leur société. Il va de soi, une société qui compte le plus de membres fonctionnels sera une société forte, et les cégeps sont une expertise incroyable en ce sens.

Pour les étudiants, l'entrée au cégep veut aussi dire, pour la plupart, l'atteinte de la majorité. Une autre étape importante dans le cheminement des citoyens du Québec. Cependant, l'arrivée à la majorité veut aussi dire que les étudiants arrivant à la double neuvaïne subiront les pleines conséquences pour certains écarts de comportement. Des conséquences qui, le temps l'aura prouvé, sont trop lourdes et constituent une cause perdue; la cause de la guerre contre le cannabis.

En effet, pour l'instant au Québec, la consommation de cette plante est prohibée, comme dans le reste du Canada et la plupart des autres pays du globe. Cela dit, c'est une prohibition qui, à l'image de celle contre l'alcool du siècle dernier, fini par engloutir des ressources qui pourraient aller ailleurs.

Il y a un autre coût non négligeable à cette guerre : le coût humain. Selon l'Institut national de santé publique du Québec, au Québec en 2017, c'était 54.5% des jeunes de 18 à 24 ans qui admettaient avoir consommé du cannabis au moins une fois dans la dernière année<sup>1</sup>. Ces jeunes, ce sont ceux qui se retrouvent dans le réseau collégial et universitaire. Étant la plus importante tranche d'âge en termes de consommation de cannabis, cela veut aussi dire qu'ils courent un plus grand risque d'être arrêtés par les forces de l'ordre, ce qui pourrait mener à leur judiciarisation et, donc créer une problématique d'exclusion sociale sur la simple base d'une possession ou une production pour l'usage personnel.

La Fédération étudiante collégiale du Québec a un but simple. La protection des droits des étudiants. Le droit le plus fondamental des étudiants, en notre sens, est celui de réussir et d'apprendre. Or, si nous empêchons aux élèves d'assister à un cours sous le prétexte qu'il aurait un taux de CBD (cannabidiol) et de THC (Delta9-Tétrahydrocannabinol), les substances actives du cannabis, plus élevé que normalement dans le sang nous semble absurde. Ces substances actionnent le système endocannabinoïde, se trouvant dans le système nerveux. Il faut aussi noter que le cannabis a un effet qui peut être différent pour chaque personne, et donc il serait fallacieux d'affirmer qu'il n'y a qu'une seule réalité. Alors, avec la légalisation prochaine, la FECQ vous encourage à consommer avec modération, tout en restant très critique sur votre état en lien avec votre consommation. Prévenir, c'est guérir.

Les informations trouvées sur le cannabis et les sujets connexes proviennent majoritairement mais non exclusivement du site du gouvernement du Canada.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Institut national de santé publique du Québec. (2017). *L'utilisation de cannabis au Québec et au Canada : portrait et évolution*. (Publication n° 2284)

<sup>2</sup> Santé Canada. (2013). *Renseignements destinés aux professionnels de la santé : Le cannabis (marijuana, marihuana) et les cannabinoïdes*. (Publication n°

## ÂGE LÉGALE

---

Une autre chose sur laquelle nous nous sommes appuyés pour tenir cette position est l'âge des étudiants collégiaux. Le groupe régissant la légalisation du cannabis au Canada pencherait pour l'instant à légaliser le cannabis pour les personnes de 18 ans et plus. C'est, majoritairement mais non exclusivement, la tranche d'âge des étudiants collégiaux. Donc, au sens de la loi, ces personnes sont responsables d'elles-mêmes et peuvent par le fait même juger des substances qu'elles consomment. Nous nous basons sur la maturité de ces adultes à savoir si l'utilisation du cannabis est néfaste ou non pour eux et leur cheminement académique. Notre société se base sur le principe des libertés individuelles, tant que cela n'a pas d'impact sur la santé et la sécurité des gens autour. Cependant, nous croyons que le projet de loi manque d'encadrement au niveau des jeunes arrêtés en possession de cannabis. Cela n'est cependant pas de notre ressort, mais nous croyons qu'il est important de faire cette critique.

### **Recommandation 1:**

*Que le gouvernement du Québec, tel que recommandé par les experts en santé publique, établisse pour l'achat de cannabis le même âge minimum que celui établi pour l'achat d'alcool et de tabac au Québec, soit 18 ans, et que cela soit associé à une stratégie d'éducation visant à prévenir l'initiation précoce à la consommation.*

## USAGE EN PUBLIC

---

Pour l'instant, le cannabis n'est pas détectable de façon précise pour un usage simple et récent. Les substances actives et détectables sont présentes dans le sang plusieurs semaines après la consommation de cannabis, et il n'existe aucun moyen de déceler si quelqu'un a consommé avant de venir dans un cours. Il n'est donc pas favorable, ni pour les élèves, ni pour les professeurs, de demander aux gens de quitter de façon arbitraire parce qu'elle semble distraite, a les yeux rouges, ou encore semble sentir le cannabis. De plus, certaines personnes utilisent ces fleurs à des fins thérapeutiques. Il serait malencontreux que des jeunes et des moins jeunes qui ont recours au cannabis à des fins médicales se sentent mal à l'aise d'aller dans leurs cours à cause de leur médicament. Bref, comme c'est le cas pour l'alcool présentement, nous croyons que la meilleure façon de faire est de proscrire la consommation sur les campus, mais qu'on n'accuse pas les gens qui ne dérangent pas le fonctionnement normal de l'établissement et des cours.

Selon le Center for Crime and Justice Studies dans leur étude sur la dangerosité des drogues récemment publiée dans le journal scientifique anglais *The Lancet*, l'alcool serait la drogue la plus dangereuse. Son score, sur 100, est de 72. Pour le cannabis, le score est de 20 sur 100. C'est très peu, relativement à l'alcool. Les critères pris en compte par cette étude sont, entre autres, la sécurité publique et la santé et la sécurité des utilisateurs et de leur entourage. Donc, il semble beaucoup moins dangereux de laisser les consommateurs à eux-mêmes qu'avec bien d'autres drogues.

Il manque cependant beaucoup d'études à ce sujet. La cause est que le cannabis, comme beaucoup d'autres drogues, ne pouvait que très difficilement être utilisée à des fins scientifiques comme il est illégal de pousser quelqu'un à en consommer. Maintenant que la légalisation approche, il est très important de baliser nos connaissances du cannabis et de ses effets à court, moyen et long terme.

**Recommandation 2:**

*Que le gouvernement québécois cesse la répression policière des consommateurs de cannabis afin de minimiser les effets néfastes de la judiciarisation des consommateurs de cannabis au Québec.*

**Recommandation 3:**

*Que la loi proscrive les peines d'emprisonnement ferme pour les infractions reliées avec le cannabis, sauf lorsqu'il s'agit d'infractions reliées à des mineurs.*

**Recommandation 4:**

*Que des programmes de renseignement sur les objectifs de la légalisation du cannabis et des modalités du projet de loi soient mises sur pieds afin d'informer les utilisateurs et la population générale.*

**Recommandation 5:**

*Que le gouvernement mette rapidement en place un système de monitoring et de surveillance des données sur la consommation de cannabis de la population – notamment des jeunes adultes de 18 à 25 ans– ainsi que des effets de la réglementation.*

**Recommandation 6:**

*Que la FECQ s'oppose à la restriction de la possession de cannabis sur les campus.*

## **LE MARCHÉ NOIR**

---

Logiquement, nous ne pouvons pas éradiquer le cannabis de la surface de la Terre, ni même du territoire canadien. Manifestement, la guerre contre le cannabis a échoué. Vraisemblablement, que ce soit prohibé ou non, des gens le désirant consommeront du cannabis. De plus, qu'on le veuille ou non, des gens consommeront du cannabis avant d'aller dans leurs cours. Alors, nous ne pouvons pas punir de façon systématique les jeunes qui consomment avant d'aller en cours, notamment parce que c'est très difficile à savoir. Donc, dans l'intérêt du plus grand nombre, nous devons donc nous concentrer sur les initiatives qui fonctionnent, les initiatives compréhensives et éducatives.

À la lumière de ceci, il semble évident pour la Fédération étudiante collégiale du Québec que le cannabis est là pour rester, et que nous nous devons de faire le meilleur choix pour la société : celui de la réglementation. Il n'est pas question ici d'une simple décriminalisation, mais bien d'une légalisation. Par légalisation, on entend qu'un cadre légal, donc bien balisé, sera mis en place. C'est donc une bonne façon d'offrir un marché qui est sécuritaire, bien encadré, et surtout à l'abri de la violence du marché noir.

Pour que la légalisation ait les effets escomptés, il est nécessaire de se détacher de la logique d'utilisateur payeur ou d'entreprenariat. Il est important de ne pas traiter le marché du cannabis comme n'importe quel autre marché. Il faut, comme avec le tabac, réglementer la publicité de ce produit. Il faut aussi limiter l'âge des consommateurs, le prix ainsi que la qualité du produit. Il faut aussi que soit accessible le cannabis légal. Le but de la légalisation étant de déloger le marché noir

dans l'intérêt de la santé publique et de la sécurité des consommateurs, il semble donc que l'unique option soit un système appartenant à l'État afin que tout puisse être réglementer pour être au service des consommateurs et de la société. Donc, une société d'État là pour assurer des prix faibles, des produits de qualité réglementés, des comptoirs de vente accessibles même en région, et paisibles pour éliminer tout danger dans les interactions concernant l'achat du cannabis.

**Recommandation 7:**

*Que le projet de loi contienne des dispositions précisant que les revenus de la vente de cannabis permettent de financer la recherche sur la consommation du cannabis par les jeunes adultes de 18-25 ans et ses effets.*

**Recommandation 8:**

*Que le marché légal du cannabis au Québec offre une alternative avantageuse au niveau qualité et prix afin de déloger le marché noir.*

**Recommandation 9:**

*Que le marché légal du cannabis au Québec offre une bonne accessibilité aux personnes majeures éloignées des grands centres afin de déloger le marché noir dans tous les milieux.*

## **GESTION ÉTATIQUE**

---

Tel que pour l'alcool, nous sommes d'avis que le cannabis devrait être vendu exclusivement par l'État Québécois sur son territoire. La raison est simple, il sera plus facile de rendre ces fonds bénéfiques pour l'ensemble de la société. Il est aussi beaucoup plus facile de faire en sorte que ce marché ne soit plus à simple but lucratif, mais à but social.

Le gouvernement peut aussi facilement appliquer les lois qu'il impose, ce qui pourrait avoir comme effet de rendre très stricte les façons de faire pousser du cannabis, notamment en réglementant les engrais et les pesticides de façon très stricte. De ce fait, on assure aux consommateurs un produit qui est le meilleur pour eux, au prix le plus bas possible.

Donc, comme mentionné plus haut, une société d'État est la bonne façon de procéder. Cela fait en sorte que toute réglementation soit bien appliquée, que le standard soit le même partout, et surtout que le but premier de la société soit la santé et la sécurité publique et du consommateur.

**Recommandation 10:**

*Que la distribution et la vente de cannabis récréatif soient prises en charge par l'État québécois, dans un objectif clair et exclusif de santé publique et non de recherche de revenus.*

**Recommandation 11:**

*Que le gouvernement assure la mise en place d'un comité consultatif réunissant les représentants des différents organismes et milieux concernés par la consommation de cannabis chez les jeunes, notamment du réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que des étudiants, afin qu'il s'appuie sur leur expertise dans le cadre de l'élaboration de ses stratégies d'action nationales.*

**Recommandation 12:**

*Que le gouvernement réglemente de façon stricte la production et la vente de cannabis au Québec, notamment en définissant des points de ventes éloignés des établissements scolaires, en définissant des normes de production et des normes d'emplois et de salubrité.*

**Recommandation 13:**

*Que le gouvernement du Québec soutienne le marché légal afin que celui-ci persiste, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.*

## STATU QUO

---

Nous dénonçons l'hostilité qui est véhiculée par certaines organisations au sujet de la légalisation du cannabis. Le maintien du statut quo, donc de la prohibition du cannabis, continuerait d'avoir des coûts désastreux et ce, non seulement en terme monétaire mais aussi en terme humain. Il est temps d'en finir avec la judiciarisation de citoyens honnêtes. En effet, selon une étude menée par le Centre canadien de la statistique juridique qui analyse le système correctionnel canadien et les systèmes provinciaux, le Québec serait la province ayant enregistré le plus d'infractions liées aux drogues. C'est plus précisément 13% des infractions ayant été enregistré au Québec en 2010-20113. Ce sont donc 13% des près de 5000 personnes incarcérées dans nos prisons provinciales québécoises qui pourraient vivre une vie incroyablement meilleure. Nous devons arrêter cette situation, accepter que la prohibition n'ait pas fonctionné, et se recentrer pour minimiser les impacts de la consommation de cannabis chez les québécois et les canadiens.

**Recommandation 14:**

*Que le gouvernement québécois commence dès maintenant à dépénaliser la cannabis et le marché légal.*

**Recommandation 15:**

*Que les infractions liées à la possession de petites quantités, soit celles prévues par le projet de loi C-45, à la consommation, ou à la production de cannabis, et qui ne sont pas liées au Code de la route soient pardonnées au niveau juridique.*

## PROJET DE LOI

---

Le projet déposé par le gouvernement Trudeau est extrêmement bien détaillé, et la FECQ croit qu'il n'est pas du ressort du réseau collégial d'ajouter des barrières ou des interdictions, car son domaine est la réussite des élèves et non la réglementation du cannabis. Nous prônons donc une attitude tolérante et compréhensive. Nous comprenons que les élèves collégiaux sont parmi la tranche d'âge qui avoue le plus consommer du cannabis, et notre seul but par rapport à cela devrait être la réussite de ces élèves ainsi que de s'assurer qu'ils ne rencontrent pas de pépin. La légalisation du cannabis est une très bonne façon d'éliminer les conséquences drastiques que pouvaient résulter de la possession de cannabis.

---

<sup>3</sup>Dauvergne, M. (2012). *Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes au Canada, 2010-2011*. Repéré à <https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/jrst11715-fra.pdf>

Nous croyons que notre devoir est de faire en sorte que les consommateurs puissent être au courant de ce qu'ils consomment, ainsi que des risques associés à la consommation. Ensuite, ces consommateurs feront leur propre choix et nous pourrons offrir l'aide nécessaire lorsque nous le devrons. Ainsi, il sera beaucoup plus facile d'agir si des problèmes liés à la consommation font surface chez les cégépiens. Il se sentiront plus écoutés et mieux aidés. Nous croyons au bien-être de la société et des étudiants collégiaux, fumeurs ou non.

**Recommandation 16:**

*Que le gouvernement québécois autorise la production personnelle, tel que prévu dans le projet de loi C-45, en respectant les modalités et exigences indiquées par la loi.*

**Recommandation 17:**

*Que le projet de loi contienne des dispositions précisant l'octroi de ressources suffisantes pour mettre en place des mesures et des activités de prévention, de dépistage et de soutien aux étudiants dans les établissements collégiaux.*

**Recommandation 18:**

*Que le projet de loi désigne des lieux pour consommer en public, et que ceux-ci soient conformes aux règles entourant le tabagisme.*

**Recommandation 19:**

*Que le projet de loi interdise la publicité, le marketing, et la valorisation de l'image de marque des produits de cannabis vendus au Québec.*

## CONCLUSION

---

Le cannabis étant sur le point d'être réalisée, les réflexions telles que celle-ci sont très importantes afin de bien comprendre ce que pensent les différents partis interpellés ainsi que ce qu'ils proposent. Dans notre cas, comme dans celui de la Fédération des Cégeps, nous optons pour une option qui ne pénalisera pas les étudiants. Il nous semble important de mettre des fonds en recherche afin de bien connaître les effets de cette substance et de pouvoir en faire un portrait complet et réel. Nous croyons aussi qu'il y a un grand travail d'éducation et de sensibilisation par rapport au cannabis et sa consommation. Bref, nous saluons les initiatives de légalisation car elle aura un impact positif sur la vie des jeunes de 18 à 25 ans, notamment.

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

---

1. *Que le gouvernement du Québec, tel que recommandé par les experts en santé publique, établisse pour l'achat de cannabis le même âge minimum que celui établi pour l'achat d'alcool et de tabac au Québec, soit 18 ans, et que cela soit associé à une stratégie d'éducation visant à prévenir l'initiation précoce à la consommation;*
2. *Que le gouvernement québécois cesse la répression policière des consommateurs de cannabis afin de minimiser les effets néfastes de la judiciarisation des consommateurs de cannabis au Québec;*
3. *Que la loi proscrive les peines d'emprisonnement ferme pour les infractions reliées avec la cannabis, sauf lorsqu'il s'agit d'infractions reliées à des mineurs;*
4. *Que des programmes de renseignement sur les objectifs de la légalisation du cannabis et des modalités du projet de loi soient mises sur pieds afin d'informer les utilisateurs et la population générale;*
5. *Que le gouvernement mette rapidement en place un système de monitoring et de surveillance des données sur la consommation de cannabis de la population – notamment des jeunes adultes de 18 à 25 ans– ainsi que des effets de la réglementation;*
6. *Que la FECQ s'oppose à la restriction de la possession de cannabis sur les campus;*
7. *Que le projet de loi contienne des dispositions précisant que les revenus de la vente de cannabis permettent de financer la recherche sur la consommation du cannabis par les jeunes adultes de 18-25 ans et ses effets;*
8. *Que le marché légal du cannabis au Québec offre une alternative avantageuse au niveau qualité et prix afin de déloger le marché noir;*
9. *Que le marché légal du cannabis au Québec offre une bonne accessibilité aux personnes majeures éloignées des grands centres afin de déloger le marché noir dans tous les milieux;*
10. *Que la distribution et la vente de cannabis récréatif soient prises en charge par l'État québécois, dans un objectif clair et exclusif de santé publique et non de recherche de revenus;*
11. *Que le gouvernement assure la mise en place d'un comité consultatif réunissant les représentants des différents organismes et milieux concernés par la consommation de cannabis chez les jeunes, notamment du réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que des étudiants, afin qu'il s'appuie sur leur expertise dans le cadre de l'élaboration de ses stratégies d'action nationales;*
12. *Que le gouvernement réglemente de façon stricte la production et la vente de cannabis au Québec, notamment en définissant des points de ventes éloignés des établissements scolaires, en définissant des normes de production et des normes d'emplois et de salubrité;*
13. *Que le gouvernement du Québec soutienne le marché légal afin que celui-ci persiste, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;*
14. *Que le gouvernement québécois commence dès maintenant à dépenaliser la cannabis et le marché légal;*
15. *Que les infractions liées à la possession de petites quantités, soit celles prévues par le projet de loi C-45, à la consommation, ou à la production de cannabis, et qui ne sont pas reliées au Code de la route soient pardonnées au niveau juridique;*

16. *Que le gouvernement québécois autorise la production personnelle, tel que prévu dans le projet de loi C-45, en respectant les modalités et exigences indiquées par la loi;*
17. *Que le projet de loi contienne des dispositions précisant l'octroi de ressources suffisantes pour mettre en place des mesures et des activités de prévention, de dépistage et de soutien aux étudiants dans les établissements collégiaux;*
18. *Que le projet de loi désigne des lieux pour consommer en public, et que ceux-ci soient conformes aux règles entourant le tabagisme.;*
19. *Que le projet de loi interdise la publicité, le marketing, et la valorisation de l'image de marque des produits de cannabis vendus au Québec.*